



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2020-172

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2020-12-22-001 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DOMANIALE (2 pages)	Page 3
09-2020-12-22-002 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DE PRODUITS DOMANIAUX (2 pages)	Page 6
09-2020-12-22-003 - DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR (2 pages)	Page 9

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2020-12-22-001

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DOMANIALE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Ariège**
55 cours Gabriel Fauré - BP 30086
09007 Foix Cedex
Téléphone : 05 61 05 45 50
Mél. : ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature en matière domaniale

L'administrateur des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de L'Ariège,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète du département de l'Ariège,

Vu l'arrêté du 16 novembre chargeant M. Roland CABANEL, administrateur des finances publiques, de l'intérim du directeur départemental des finances publiques de l'Ariège à compter du 19 décembre 2020 ;

Arrête :

Art.1^{er}. – La délégation de signature qui est conférée à M. Roland CABANEL, directeur départemental des finances publiques de L'Ariège, sera exercée par M. Pascal ICHES, administrateur des finances publiques, adjoint au directeur, en charge du pôle gestion publique ;

Art.2. – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Nathalie MARIE-JOSEPH, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Etat.

Art.3. – Le présent arrêté prend effet au 19 décembre 2020.

Art.4. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Ariège.

Fait à FOIX, le 22 Décembre 2020
Par délégation de la Préfète de l'Ariège,

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Ariège

signé

Roland CABANEL
Administrateur des Finances Publiques

**09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES**

09-2020-12-22-002

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT
DE PRODUITS DOMANIAUX**

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Ariège**
55 cours Gabriel Fauré - BP 30086
09007 Foix Cedex
Téléphone : 05 61 05 45 50
Mél. : ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux

L'administrateur des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Ariège,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète du département de l'Ariège,

Vu l'arrêté du 16 novembre chargeant M. Roland CABANEL, administrateur des finances publiques, de l'intérim du directeur départemental des finances publiques de l'Ariège à compter du 19 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2020 accordant délégation de signature à M. Roland CABANEL directeur départemental des finances publiques de l'Ariège

Arrête :

Art.1^{er}. Délégation de signature est donnée à M Pascal ICHES, administrateur des finances publiques adjoint, en charge du pôle gestion publique, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ; suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art.2. – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Nathalie MARIE-JOSEPH, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Etat,

Art.3. – Le présent arrêté prend effet au 19 Décembre 2020.

Art.4. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Ariège.

Fait à FOIX, le 22 Décembre 2020
Par délégation de la Préfète de l'Ariège

Le Directeur départemental des finances publiques de L'Ariège

signé

Roland CABANEL
Administrateur des Finances Publiques

**09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE
PILOTAGE ET RESSOURCES**

09-2020-12-22-003

**DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES
RELEVANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Ariège**
55 cours Gabriel Fauré - BP 30086
09007 Foix Cedex
Téléphone : 05 61 05 45 50
Mél. : ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Ariège

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions modifiées ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète du département de l'Ariège,

Vu l'arrêté du 16 novembre chargeant M. Roland CABANEL, administrateur des finances publiques, de l'intérim du directeur départemental des finances publiques de l'Ariège à compter du 19 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2020, portant délégation de signature pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur en faveur de M. Franck DUMONTIER, Inspecteur Principal des finances publiques directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Ariège ;

Décide :

Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté préfectoral seront exercées par :

- Bernadette GRANDAIS, inspectrice divisionnaire des finances publiques
- Patrice DOUZIECH, inspecteur des finances publiques
- William SANTILLANA, inspecteur des finances publiques

Article 2 – La présente subdélégation prend effet le 19 décembre 2020. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège

Fait à FOIX, le 22 Décembre 2020,
L'Inspecteur Principal des finances publiques,
Directeur du pôle pilotage et ressources

signé

Franck DUMONTIER